

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19620**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique, Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette licence professionnelle a pour objectif majeur est de permettre l'accès direct aux nouveaux emplois dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, en particulier des bâtiments et en industries.

Le titulaire de cette licence professionnelle conçoit, met en œuvre et assure le suivi de réalisations industrielles et de constructions. Il propose aussi des améliorations d'installations existantes. Il présente ensuite et argumente au plan technique et économique des solutions rationnelles en matière de maîtrise d'énergie. Il détermine alors les procédés ainsi que les méthodes à employer et fixe les conditions de réalisation, en veillant en particulier à l'application de la législation en vigueur.

Plus particulièrement, la licence professionnelle MEER concerne la conversion d'énergies renouvelables en électricité et la maîtrise de solutions électriques et informatiques au service de la maîtrise de l'énergie. Chaque diplômé peut choisir, superviser la mise en œuvre, paramétrer et configurer un système de gestion technique de bâtiment ou de gestion technique centralisée. En outre, il informe les maîtres d'ouvrages et sensibilise le public à l'utilisation des énergies renouvelables comme aux technologies de l'intelligence du bâtiment.

· D'acquérir des notions fondamentales de MDE pour la réalisation des audits et diagnostics énergétiques et ce afin de pouvoir préconiser des solutions efficaces.

- D'acquérir des compétences économiques et techniques afin de proposer des solutions rationnelles en matière d'énergies
- D'acquérir les compétences afin de mettre en place une démarche qualité dans le milieu du bâtiment ou du milieu industriel
- D'acquérir les compétences liées à la gestion d'une entreprise
- D'acquérir une méthodologie pour le développement de tous types de projets
- De connaître les stratégies de protection industrielle
- De connaître les différentes formes de partenariats industriels
- D'être capable de conseiller une collectivité, une entreprise ou un particulier sur les choix énergétiques à adopter
- D'être capable d'informer, de sensibiliser la maîtrise d'ouvrage sur les solutions énergétiques efficaces
- D'être capable de gérer et de suivre des réalisations MDE et d'installations de sources énergétiques renouvelables ou non
- De savoir analyser et comprendre le marché et l'environnement
- De savoir établir des prévisions et fixer des objectifs
- D'analyser des dossiers pour le compte d'une entreprise ou d'une collectivité
- D'être capable de proposer une offre descriptive chiffrée au client à partir d'une étude technique et économique
- De dimensionner le plan d'exécution des travaux en tenant compte de l'enveloppe financière allouée,
- D'être capable d'organiser, planifier, diriger et contrôler les travaux pour les chantiers dont il a la charge
- De savoir gérer les relations entre les administrations, les clients, les prestataires et les fournisseurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La formation permettra de s'intégrer en tant qu'expert énergétique, consultant, chargé d'affaire ou encore cadre technique dans des entreprises telles que les producteurs et fournisseurs d'énergie, les cabinets d'expertise thermique et énergétique, les bureaux d'étude et bureaux de contrôle, les entreprises de maintenance des équipements techniques liés à l'énergie, les organismes gestionnaires de patrimoines immobiliers ou les services techniques des collectivités locales

La formation permettra de s'intégrer en tant qu'expert énergétique, consultant, chargé d'affaire ou encore cadre technique dans des entreprises telles que les producteurs et fournisseurs d'énergie, les cabinets d'expertise thermique et énergétique, les bureaux d'étude et bureaux de contrôle, les entreprises de maintenance des équipements techniques liés à l'énergie, les organismes gestionnaires de patrimoines immobiliers ou les services techniques des collectivités locales

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Les modalités d'évaluation des étudiants sont :

- Un contrôle continu des connaissances sous forme d'évaluation dans les matières théoriques et pratiques,

L'évaluation d'un mémoire et d'une soutenance orale pour le projet tuteuré et pour le stage devant un jury d'enseignants et de responsables industriels

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation
En contrat d'apprentissage	X	oui
Après un parcours de formation continue	X	oui
En contrat de professionnalisation	X	oui
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 19 novembre 1999 relatifs aux licences professionnelles

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université d'Orléans à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>**Autres sources d'information :**<http://formations.univ-orleans.fr/><http://www.univ-orleans.fr/>**Lieu(x) de certification :**

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :